1- Indicateur d'écart de rémunération

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules.

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commmentaires pour les interpréter.

Ne renseigner les salaires moyens que lorsqu'ils sont calculés sur au moins trois personnes.

Catégories de postes équivalents : 4 CSP Par défaut, les catégories de postes équivalents sont les 4 catégories socioprofessionnelles (CSP).

Seuil de pertinence associé:

Par défaut, le seuil de pertinence est fixé à 5 % (pour une catégorisation en 4 CSP). Pour toute autre catégorisation, il est fixé à 2 %. Remplacer 5 % par 2 % si vous êtes dans ce cas.

catégorie socioprofession	tranche d'âge		annuelle brute e par EQTP	écart de rémunération	écart après application du seuil	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui,	effectifs valides (groupes pris en	écart pondéré
nelle (CSP)		femmes	hommes	moyenne	de pertinence	femmes	hommes	0=non)	compte)	pondere
	moins de 30 ans							0	0	0.00%
ouvriers	30 à 39 ans							0	0	0.00%
ouvriers	40 à 49 ans							0	0	0.00%
	50 ans et plus							0	0	0.00%
	moins de 30 ans	20,495	20,542	0.2%	0.0%	59	36	1	95	0.00%
amplayás	30 à 39 ans	21,634	21,414	-1.0%	0.0%	110	53	1	163	0.00%
employés	40 à 49 ans	22,519	22,096	-1.9%	0.0%	141	96	1	237	0.00%
	50 ans et plus	22,894	23,321	1.8%	0.0%	188	131	1	319	0.00%
techniciens et	moins de 30 ans	23,589	23,301	-1.2%	0.0%	162	13	1	175	0.00%
	30 à 39 ans	26,054	26,135	0.3%	0.0%	190	45	1	235	0.00%
agents de maîtrise	40 à 49 ans	28,086	28,517	1.5%	0.0%	127	58	1	185	0.00%
maitrise	50 ans et plus	30,523	29,702	-2.8%	0.0%	114	66	1	180	0.00%
	moins de 30 ans	37,298	42,731	12.7%	7.7%	8	1	0	0	0.00%
ingénieurs et	30 à 39 ans	41,251	43,461	5.1%	0.1%	56	20	1	76	0.00%
cadres	40 à 49 ans	45,598	47,974	5.0%	0.0%	62	44	1	106	0.00%
	50 ans et plus	46,163	53,802	14.2%	9.2%	54	56	1	110	0.54%
ensemble des salariés		27,392	29,370	6.7%		18	90		1881	0.54%

Pour des catégories de postes équivalents plus fines que les 4 CSP, dupliquer et insérer les lignes 12 à 15 après la ligne 19 autant de fois que nécessaire et modifier les intitulés de catégories Dans ce cas, les effectifs par CSP doivent être renseignés dans les cellules grises pour le calcul des indicateurs d'augmentation et de promotion.

indicateur calculable (1=oui, 0=non):

1 Les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

indicateur d'écart de rémunération (%) :

0.5 Un écart de rémunération est constaté en faveur des hommes.

2- indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules (sauf les cellules grises si vous utilisez une autre catégorisation que les CSP pour l'indicateur d'écart de rémunératic Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commmentaires pour les interpréter.

En l'absence de modification de votre part, les nombres de salariés sont calculés d'après les données renseignées pour l'indicateur d'écarts de rémunération (cellules grises).

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	taux d'augmentation (proportion de salariés augmentés) *		écart de taux d'augmen- tation	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)	effectifs valides	écart pondéré
	femmes	hommes	tation	femmes	hommes	0-11011)		
ouvriers			0.0%	0	0	0	0	0.00%
employés	2.8%	0.0%	-2.8%	498	316	1	814	-1.21%
techniciens et agents de maîtrise	1.3%	2.7%	1.4%	593	182	1	775	0.57%
ingénieurs et cadres	5.5%	5.8%	0.3%	180	121	1	301	0.04%
ensemble des salariés	2.5%	1.9%	-0.6%	18	390		1890	-0.60%

^{*} Seules les augmentations individuelles du salaire de base sont à prendre en compte, lorsqu'elles ne correspondent pas à des promotions.

indicateur calculable (1=oui, 0=non) : indicateur d'écart d'augmentations (points de %) : note obtenue sur 20 :

1 Il y a eu des augmentations et les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

0.6 Un écart d'augmentations est constaté en faveur des femmes.

20 L'écart d'augmentations réduit l'écart de rémunération. Tous les points sont accordés.

3- indicateur d'écart de taux de promotions

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules (sauf les cellules grises si vous utilisez une autre catégorisation que les CSP pour l'indicateur d'écart de rémunéra Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commmentaires pour les interpréter.

En l'absence de modification de votre part, les nombres de salariés sont calculés d'après les données renseignées pour l'indicateur d'écarts de rémunération (cellules grises).

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	taux de promotion (proportion de salariés promus)		écart de taux de promotion	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)	effectifs valides	écart pondéré
	femmes	hommes		femmes	hommes	0-11011)		
ouvriers			0.0%	0	0	0	0	0.00%
employés	13.7%	8.2%	-5.4%	498	316	1	814	-2.34%
techniciens et agents de maîtrise	15.0%	12.6%	-2.4%	593	182	1	775	-0.97%
ingénieurs et cadres	6.1%	4.1%	-2.0%	180	121	1	301	-0.32%
ensemble des salariés	13.2%	8.7%	-4.5%	18	90		1890	-3.62%

indicateur calculable (1=oui, 0=non) : indicateur d'écart de promotions (points de %) : note obtenue sur 15 :

1 Il y a eu des promotions et les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

3.6 Un écart de promotions est constaté en faveur des femmes.

15 L'écart de promotions réduit l'écart de rémunération. Tous les points sont accordés.

4- pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules. Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commmentaires pour les interpréter.

100

	nombre de salar congé matern	pourcentage de salariés augmentés		
	total	augmentés**	augmentes	
ensemble des salariés	109	109	100%	

^{*} Les salariés à considérer sont les salariés revenus de congé maternité ou d'adoption (éventuellement prolongé par un congé parental) pendant la période de référence, et durant lequel sont intervenues des augmentations générales et/ou individuelles pour les salariés relevant de la même catégorie professionnelle, ou à défaut, pour l'ensemble des salariés de l'entreprise. Même si ces salariés ont été absents plus de la moitié de la période de référence, ils doivent être pris en compte pour le calcul de l'indicateur.

indicateur calculable (1=oui, 0=non) : indicateur de pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité (%) :

note obtenue sur 15:

1 Il y a eu au moins un retour de congé maternité avec augmentation pendant ce congé.

Tous les salariés de retour de congé maternité ou d'adoption, durant lequel des augmentations sont intervenues, ont été augmentés. Tous les points sont accordés.

^{**} Les augmentations à prendre en compte sont celles qui sont intervenues soit pendant le congé maternité/adoption, soit à son retour, avant la fin de la période de référence.

5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules.

Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commmentaires pour les interpréter.

	Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations*			nombre de salariés du sexe sous- représenté	
	femmes	hommes	ensemble	represente	
ensemble des salariés	3	7	10	3	

^{*} Les rémunérations à considérer sont les rémunérations brutes annuelles par EQTP utilisées pour l'indicateur 1.

indicateur du nombre de salariés du sexe sousreprésenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : note obtenue sur 10 :

3 5

Les femmes sont sous-représentées parmi les salariés les mieux rémunérés.

Calcul de l'index d'égalité pre

Calculs automatiques, ne pas modifier.

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)
1- écart de remuneration (en %)	1
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1
3- écarts de promotions (en points de %)	1
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1
5- nombre de salariés du sexe sous- représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1
Total des indicateurs calculables	
INDEX (sur 100 points)	

ofessionnelle femmes-homm

valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur
0.5	39	40
0.6	20	20
3.6	15	15
100	15	15
3	5	10
	94	
	94	

les

nombre de points maximum des indicateurs calculables			
40			
20			
15			
15			
10			
100			
100			